



## OPERATEUR ECONOMIQUE AGREE

### La reconnaissance mutuelle UE / Japon

La Douane Française a récemment annoncé la prochaine signature de l'accord de reconnaissance mutuelle OEA qui était en cours de négociation depuis plus d'un an entre l'Union Européenne et le Japon.

En fait, cette disposition constitue l'une des modalités de l'Accord d'Intégration Economique entre l'Union Européenne et le Japon qui prévoit l'élimination de nombreuses barrières non tarifaires du côté japonais et la suppression de tarifs douaniers notamment du côté européen.

#### **Rappel : Opérateur Economique Agréé**

L'obtention de la certification OEA constitue aujourd'hui un label dont le principal bénéfice sera précisément la reconnaissance mutuelle avec les pays qui ont mis en place le même type de certification préconisée par l'Organisation Mondiale des Douanes.

La finalisation de l'accord avec le Japon est un événement important dans l'attente de la finalisation de l'accord avec les Etats-Unis. L'union européenne a déjà signé 2 accords de reconnaissance mutuelle avec la Norvège et la Suisse.

L'équipe Douane et commerce international de [DS Avocats](#) se tient à votre disposition tant pour vous accompagner dans les démarches de certification que pour étudier les effets pratiques de la reconnaissance mutuelle.

**Contact**      **Jean-Marie SALVA**

Email : [DSCustomsdouane@dsavocats.com](mailto:DSCustomsdouane@dsavocats.com)

Tél. : + 33 (0)1 53.67.50.00